

Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve en Montagne

SÉANCE du 2 septembre 2011

L'an deux mil onze et le deux du mois de septembre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUCAROUGE, Maire.

<u>DATE DE LA CONVOCATION :</u>	Le 12 août 2011
<u>PRÉSENTS :</u>	Mrs. Jean-Claude DUCAROUGE ; Jean-Jacques GRESSARD ; Daniel HUMBERT, Pierre MICHON, Laurent SACCARO, Franck CHEVROT, Hervé BORDAIS ; Mmes Sandrine CHAINARD ; Nadia POTIGNON
<u>EXCUSÉS :</u>	Alain HUMBERT, Christelle KAZMIERSKI,
<u>POUVOIRS :</u>	Alain HUMBERT donne pouvoir à Daniel HUMBERT
<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</u>	Franck CHEVROT,

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la dernière séance.

Première délibération

ONF – LIGNE DE BOIS DE COMMUNE

Le maire expose la requête de l'ONF qui demande le broyage des parcelles dans le bois de commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à :

2 abstentions
8 pour,

- Décide de confier le broyage à l'ONF.

Deuxième délibération

RECLASSEMENT DES CHEMINS

Monsieur GRESSARD Jean Jacques rappelle la proposition des services de la Direction Départementale des Territoires concernant la mise à jour du classement de la voirie communale par l'intégration des chemins ruraux induits dans le domaine public communal.

Suite à la première présentation du tableau de reclassement, il a été décidé par le Conseil Municipal de procéder à une modification sur le chemin de la Chapelle Villard, et le chemin de Prédon.

Au vu du dossier de remise à jour établi par la Direction Départemental des Territoires de Saône et Loire, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le dossier en question.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- D'adopter le classement des chemins ruraux induits dans le domaine public communal ;

Question diverses

- **Arbre de Noël :** Le conseil décide de reconduire l'arbre de Noël pour les enfants de Villeneuve jusqu'à 10 ans.
- **Taille d'arbres :** Il est demandé de tailler les arbres (pruniers) au Bourg le long de la D 48, cette opération se fera le dimanche 11 septembre.
- **Défibrillateur :** Il est prévu de mettre un défibrillateur au niveau du préau en partenariat avec le Comité des fêtes.
- **Arrêt de bus :** Suite à la demande de parents, il sera fait une demande auprès du Conseil Général pour un arrêt de bus à destination de Chalon Sur Saône pour les lycéens.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h00

Le Maire,

Les Membres,